

COVID-19 :

Pour préparer la sortie de crise, L'Etat joue la division entre personnels

Le 20 avril 2020

Le gouvernement a décidé l'attribution de primes aux personnels des hôpitaux, avec une disparité aussi bien pour les catégories professionnelles que pour les régions d'exercices et de fonctions :

Ce qui a été annoncé :

- Pour tous les personnels travaillant (de l'agent au médecin) dans les 30 départements les plus exposés :
 - **1 500 €**, exonérés de cotisations sociales et d'impôts.
- Pour les structures qui ont accueilli des malades d'autres régions :
 - **Les personnels soignants** toucheront **1500 €**
 - **Les autres catégories** : toucheront **500 €** alors même qu'ils ont participé à l'effort commun pour la prise en charge des patients. Un Hôpital n'est rien sans la logistique technique et administrative derrière, pour preuve des personnels de ces filières sont décédés des suites du COVID-19.
- Pour les structures des autres régions :
 - **Tout le personnel** devra se contenter de **500 €**.

La crise n'est pas finie que le gouvernement cherche déjà à diviser les salariés entre eux, aurait-il peur de l'après confinement ?

Nous réclamons une prime pour tous ces personnels, du public comme du privé car tous ont été exposés dans le cadre de leur travail au SARS COV 2.

Pour Les forces l'ordre : ceux qui gazaient et matraquaient les personnels hospitaliers quand ils exprimaient leurs revendications... **1 500 €**. Que l'État nous démontre qu'ils ont été plus exposés que nous !

Une prime, dans l'état actuel des choses est la bienvenue, mais elle se doit d'être égalitaire et non sélective.

La fédération SUD Santé Sociaux réclame :

- L'attribution d'une prime à tous les personnels du sanitaire, du social et du médico-social exerçant dans le public comme dans le privé.
- L'ouverture de négociations salariales, dans les plus brefs délais, dans le public comme dans le privé.
- La rémunération, au juste prix, de tous les étudiants réquisitionnés et ce pas seulement en Ile-de France
- Une vraie politique de réouverture de lits ainsi que d'embauche, et non la mise en application des préconisations du COPERMO (comité interministériel de la performance et de la modernisation de l'offre de soins hospitaliers).
- L'arrêt des partenariats public privé qui endettent les hôpitaux.

